

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUIN 2015

Délibération
n° 2015.06.212

Participation à la
réfection de la voirie
route du Grand
Girac : Convention
avec la commune de
La Couronne

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.212**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**PARTICIPATION A LA REFECTION DE LA VOIRIE ROUTE DU GRAND GIRAC :
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA COURONNE**

Situé sur la commune de Saint-Michel, le Pôle d'Activités du Grand Girac, géré par le GrandAngoulême, est un outil stratégique de développement économique du territoire. Inauguré en 2006, ce site accueille une vingtaine d'entreprises et une centaine d'emplois principalement dans le domaine du conseil et de l'ingénierie.

Ce site est accessible par la route du Grand Girac. Cette voie est classée en tant que chemin rural et est située à cheval sur les communes de Saint-Michel et de La Couronne.

Nombre d'usagers de ce pôle d'activités se plaignent de l'état de la voirie d'accès à leur lieu de travail. En effet, cette voie est fortement dégradée et n'offre pas d'équipements de confort tels que trottoirs, éclairage public, réseau pluvial...

Aussi, un programme partenarial de travaux a donc été lancé. Celui-ci a débuté par le raccordement du quartier à l'assainissement collectif des eaux usées (2014) et doit s'achever par la réfection de la voirie avec un niveau de service adapté (aménagements qualitatifs et sécurisés).

La commune de La Couronne assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'embellissement de la voirie. La commune de Saint-Michel a délégué sa maîtrise d'ouvrage sur la voie au profit de la ville de La Couronne par le biais d'une convention de mandat.

Le GrandAngoulême peut participer à la réfection de voirie à hauteur de 50% du montant des travaux et frais opérationnels.

Le coût global des travaux d'aménagement de la route du Grand-Girac est estimé à 120 000 € HT.

Les travaux sont prévus en 2015.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention avec la commune de La Couronne, maître d'œuvre des travaux, au titre de la participation du GrandAngoulême.

Le montant de la participation du GrandAngoulême aux travaux et aux frais opérationnels est estimé à 62 400 € et fera l'objet de plusieurs versements auprès de la Commune de La Couronne effectués selon les modalités suivantes :

- lors de la notification du marché de travaux, 50% du montant prévisionnel des fonds de concours soit 31 200 €,
- à la réception des travaux, le solde des fonds de concours.

Si les travaux réalisés devaient représenter un coût supérieur à l'estimation, les communes pourront solliciter le GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 27 mai 2015,

.../...

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de participation financière du Grand Angoulême à la commune de La Couronne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

D'INSCRIRE la dépense à l'article 2315 du budget assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 8 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 8 juillet 2015